



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 27 avril 2015 à 20h00, Maison de Commune

Présidence : M. Thierry Creteigny

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis N° 01/2015 de la Municipalité relatif au règlement du conseil communal
- ouï le rapport de la commission ad hoc
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter le règlement du conseil communal présenté avec les adjonctions et modifications votées sous forme d'amendements

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 27 avril 2015.

Le Président

La Secrétaire



Thierry Creteigny

Isabelle Vouillamoz